

MINISTÈRE

DE LA SANTÉ PUBLIQUE

N° 13P/ 84 /DTM,ST

CIRCULAIRE N° 84/86

O B J E T /: Changement de dénomination de l'Institut d'Ophthalmologie de Tunis.

REFERENCE /: Circulaire n° 90/83 du 24 Juin 1983.
Circulaire n° 109/83 du 6 Août 1983.

- / -

Suite aux circulaires citées en référence ci-dessus et à la délibération du conseil de santé de l'Institut d'Ophthalmologie réuni le 12 Juin 1986, il a été décidé de changer la dénomination de l'Institut d'Ophthalmologie de Tunis, qui sera dénommé " INSTITUT HEDI BAIS D'OPHTALMOLOGIE ".

En conséquence, vous êtes tenus, dorénavant, de n'utiliser que cette dénomination dans toutes vos correspondances avec l'Institut en question.

P./E MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE,
Le Chef de Cabinet

DESTINATAIRES :

- MM. - Les Directeurs des Hôpitaux, Instituts et Centres spécialisés
- Les Directeurs Régionaux de la Santé Publique
- Les Directeurs d'Administration Centrale
- Les Directeurs des Ecoles Professionnelles de la Santé Publique.

Signé : HADI Redjeb

pour information